



Je souhaite renforcer
mes capacités
d'innovation



LE FONDS DE SOUTIEN À LA R&D INDUSTRIELLE DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE (CORAM)

QUEL TYPE D'AIDE ?

Subvention et avance



Quelle est l'enveloppe du fonds ?

150 millions d'euros par an.



Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique, ayant une part de leur chiffre d'affaires consacré à l'automobile supérieure à 15 % depuis deux ans, et pour des projets présentant des dépenses supérieures à 200 000 €.



Jusqu'à quand ?

Clos pour 2020. Ce dispositif sera renouvelé en 2021.



Quelques mots sur le dispositif

Le fonds vise à préserver les capacités d'innovation en France et à répondre aux grandes mutations du secteur automobile, dans un contexte où la crise économique amène les entreprises à adopter des mesures d'économie, y compris sur la R&D.

Il a pour objectif de garantir la maîtrise sur notre territoire des compétences technologiques et industrielles clés pour le développement des véhicules d'aujourd'hui et de demain.



QUI CONTACTER ?

La PFA : <https://pfa-auto.fr/contact/>

La DGE : coram.dge@finances.gouv.fr

Pour en savoir +

La liste des projets sélectionnés dans le cadre du premier CORAM

La feuille de route technologique de la filière automobile

Le plan de soutien à l'automobile du 26 mai 2020



LE SOUTIEN À LA RECHERCHE AÉRONAUTIQUE CIVILE (CORAC)

QUEL TYPE D'AIDE ?

Subvention ou avance remboursable



Quel est le montant de l'investissement ?

50 % des dépenses de R&D des entreprises pour la recherche industrielle (25 % en cas de développement expérimental).



Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les entreprises ayant des projets de R&D dans le secteur aéronautique civil, pour préparer les aéronefs du futur.



Jusqu'à quand ?

Jusqu'à fin 2022.



Quelques mots sur le dispositif

Le Gouvernement a renforcé les moyens de soutien de l'Etat à destination de l'industrie aéronautique civile, dans le cadre du plan de relance de la filière. Le budget de soutien à la recherche aéronautique civile est ainsi passé de 135 millions à 300 millions d'euros en 2020, puis 600 millions d'euros en 2021 et en 2022. Le CORAC (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile) est une instance de concertation entre l'Etat et l'industrie aéronautique, qui met en cohérence les efforts de recherche pour que les prochaines générations d'aéronefs répondent à des exigences accrues de sécurité, de protection environnementale et de compétitivité. La feuille de route technologique du CORAC est un des piliers de la filière.



QUI CONTACTER ?

patrick.bodenan@aviation-civile.gouv.fr

Pour en savoir +

<https://aerorecherchecorac.com/>



LES AIDES AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ (PSPC)

QUEL TYPE D'AIDE ?

**Subventions et avances remboursables
(via un appel à projets)**



Quel est le montant de l'aide ?

70 millions d'euros de dotation (appel à projets 2020). Aide moyenne de 10,5 millions d'euros par projet (taux moyens de 50% d'aide d'Etat pour les petites entreprises, 40% pour les moyennes et 30% pour les autres – Assiette de dépenses comprise entre 4 et 50 M€ et ne faisant pas l'objet de financement public autre).



Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de toutes tailles et les organismes de recherche.



Jusqu'à quand ?

Appel à projets ouvert jusqu'au 29 juin 2021.



Quelques mots sur le dispositif

L'action « Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité » (PSPC) du Programme d'investissements d'avenir (PIA) soutient les collaborations entre acteurs industriels et académiques. L'objectif est de renforcer la position des entreprises françaises sur les marchés porteurs, en soutenant des actions de recherche industrielle et de développement expérimental ayant vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles. Pour être éligibles, les projets doivent être collaboratifs (au moins un organisme de recherche public ou un organisme de formation et deux entreprises), pilotés par une entreprise réalisant des travaux de R&D et avoir pour objet le développement d'un ou de plusieurs produits, procédés ou services, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant. Dans le contexte de sortie de crise sanitaire, l'action PSPC contribue à l'accompagnement des entreprises et la reprise de l'activité. A cet effet, les projets présentés par les Comités stratégiques de filières sont examinés en priorité, ainsi que les projets relevant des secteurs les plus affectés par la crise économique.



QUI CONTACTER ?

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Projets-de-recherche-et-developpement-structurants-pour-la-competitivite-PSPC-22882>

Pour en savoir +

<https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-PSPC>



LE FRENCH TECH BRIDGE

QUEL TYPE D'AIDE ?

Financement du haut de bilan/ quasi fonds propres.



Quel est le montant de l'investissement ?

Entre 100 000€ et 5 millions d'euros en obligations convertibles de financement public dans la limite de 50 % du tour de table.



Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les start-ups de moins de 8 ans qui n'ont ni l'Etat ni Bpifrance dans leur capital.



Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020.



Quelques mots sur le dispositif

L'Etat a débloqué une enveloppe de 160 millions d'euros, financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et gérée par Bpifrance, afin de financer des bridges entre deux levées de fonds. Les cibles de ce dispositif sont les start-up qui étaient en cours de levée de fonds ou qui devaient en réaliser une dans les prochains mois et qui sont dans l'incapacité de le faire du fait de la contraction du capital-risque. Ces financements prennent la forme d'obligations avec accès possible au capital et ont vocation à être cofinancés par des investisseurs privés, constituant un total d'au moins 320 millions d'euros.



QUI CONTACTER ?

Votre conseiller Bpifrance :
www.bpifrance.fr/contactez-nous

Pour en savoir +

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-4-milliards-d-euros-pour-soutenir-les-startups-49193>